



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 27 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

**Les aides PAC 2014 à la filière volaille export sont versées aujourd'hui aux éleveurs :
Stéphane Le Foll a tenu ses engagements et se réjouit du redressement de la filière.**

—

Suite à la suppression des aides à l'export (dite « restitutions »), en juillet 2013, le Ministre de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll, avait obtenu en novembre 2013 un accord du Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural pour mettre en place, pour l'année 2014, une aide PAC exceptionnelle.

Une enveloppe exceptionnelle de 15 Millions d'euros avait alors être débloquée pour une aide aux éleveurs afin de soutenir l'amélioration de la qualité des produits exportés.

Les aides correspondantes sont versées aux éleveurs ce jour, respectant ainsi le calendrier de paiement annoncé aux éleveurs.

Stéphane LE FOLL a déclaré : « Depuis 2012, je me suis battu pour aider la filière volaille export à passer le cap de la fin des restitutions, car j'ai toujours cru dans son avenir et dans son potentiel. J'ai mobilisé des soutiens aux différents maillons de la filière, que ce soient les accoueurs, les éleveurs, avec cette aide PAC versée aujourd'hui, ou les deux opérateurs de la filière Doux et Tilly Sabco. Je suis heureux de constater que, grâce à ces soutiens et à la volonté des opérateurs de la filière, les deux opérateurs exports et l'ensemble de la filière export ont aujourd'hui des perspectives positives ».

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr



@Min_Agriculture